



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Relatif à l'évaluation à mi-parcours du programme opérationnel (PO) FEDER et du CPER 2007/2013

Date du document : Février 2010
Ce document comporte 13 pages



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I-Objet du document..... | 3 |
| II- Cadre règlementaire communautaire et national..... | 3 |
| III- Contexte francilien de l'évaluation..... | 3 |
| IV- Objectifs de l'évaluation..... | 6 |
| V- Champ de l'évaluation et questions évaluatives..... | 6 |
| VI- Missions du prestataire et méthodologie attendue..... | 8 |
| VII- Modalités d'organisation et de suivi..... | 9 |
| VIII- Contenu de l'offre..... | 10 |
| IX- Livrables attendus..... | 10 |
| X- Critères de sélection des candidatures et des offres..... | 11 |
| XI- connaissances et données disponibles..... | 11 |
| XII- Calendrier..... | 12 |

I-Objet du document

Ce document constitue le CCTP-CAHIER DES CHARGES du marché de prestations de services qui a pour objet l'achat d'une prestation de services dans le cadre du programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi FEDER 2007-2013 ».

II- Cadre réglementaire communautaire et national

Les principaux textes qui régissent le suivi et l'évaluation des fonds européens et des contrats de projets Etat-Régions (CPER) pour la période 2007-2013 sont les suivants :

Le règlement (CE) 1083/2006 du conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur la mise en œuvre des fonds structurels européens dont les articles 47, 48, 49 et 60 concernent l'évaluation des programmes.

La circulaire du Premier Ministre n° 5210/SG du 13 avril 2007 concernant le dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER pour la période 2007/2013

La circulaire du Premier ministre n° 5213/SG du 25 avril 2007 relative à la mise en œuvre des contrats de projets 2007/2013 et ses deux annexes « Indicateurs nationaux dans les PO FEDER et CPER 2007-2013 ».

La circulaire du Premier ministre n°5215/SG du 4 mai 2007 relative à l'évaluation des contrats de projets et des programmes européens.

La convention DIACT-ARF du 16 janvier 2008 relative à l'évaluation des CPER et des programmes européens.

Les instructions de l'Instance national d'évaluation pour la conduite des travaux d'évaluation des PO FEDER et des CPER à mi-parcours (27 octobre 2009)

III- Contexte francilien de l'évaluation

Dans le cadre du programme opérationnel (PO) « Compétitivité régionale et emploi FEDER » et le Contrat de projets (CPER) 2007-2013, la préfecture de la région d'Ile-de-France, en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France, souhaite procéder en 2010 à une évaluation à mi-parcours sachant que ces deux programmes n'ont pas encore fait l'objet d'évaluations in itinere.

Ceci s'explique principalement par le faible niveau de programmation et de réalisation du PO FEDER du à son démarrage tardif.

Toutefois, le niveau de programmation a significativement évolué au 2^{ème} semestre 2009 et le préfet de la région d'Ile-de-France, autorité de gestion, s'est engagé auprès de la commission européenne à réaliser une **évaluation à mi-parcours du PO FEDER compétitivité régionale et emploi et du CPER 2007/2013.**

Ce projet d'évaluation à mi parcours a été entériné par le Comité Régional Unique de Suivi inter fonds (CRUS) du 14 janvier 2010.

Le PO « Compétitivité régionale et emploi FEDER », doté de 151M€ comprend 5 axes comme suit :

| AXES | Financement communautaire FEDER | % FEDER |
|---|--|----------------|
| AXE 1 : Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté | 63 000 000 € | 41,60% |
| AXE 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien | 58 500 000 € | 38,62% |
| AXE 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région et lutter contre le changement climatique | 17 500 000 € | 11,55% |
| Axe 4 : Plan Seine | 7 888 894 € | 5,2% |
| AXE 5 : Assistance technique | 4 577 876 € | 3,03% |
| TOTAL GENERAL | 151 466 770 € | 100% |

Le Contrat de projets Etat-Région(CPER) 2007/2013 est doté d'une enveloppe globale de 5,466 milliards d'euros, dont 2,041 milliards d'euros (37,34%) financés par l'Etat et 3,425 milliards d'euros (62,66%) financés par la Région et comprend 8 grands projets :

ANNEXE FINANCIERE PAR GRANDS PROJETS

| GRANDS PROJETS | Engagement total Etat/Région (en millions d'€) | Engagement financier de l'Etat | Engagement financier de la Région |
|--|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| GRAND PROJET 1 : Agir sur le chômage | 127,510 | 49,010 | 78,500 |
| GRAND PROJET 2 : Favoriser une plus grande cohésion sociale | 56,656 | 28,328 | 28,328 |
| GRAND PROJET 3 : Renforcer l'attractivité | 519,210 | 206,430 | 312,780 |
| GRAND PROJET 4 : Enseignement supérieur | 1214,000 | 625,000 | 589,000 |
| GRAND PROJET 4 : Recherche | 200,800 | 100,400 | 100,400 |
| GRAND PROJET 4 : Sport | 60,000 | 30,000 | 30,000 |
| GRAND PROJET 4 : Culture | 63,300 | 32,800 | 30,500 |
| GRAND PROJET 4 : Pôles de compétitivité | 38,000 | 10,000 | 28,000 |
| GRAND PROJET 5 : Favoriser l'accessibilité | 2937,000 | 874,000 | 2063,000 |
| GRAND PROJET 6 : Valoriser l'agriculture et la forêt | 44,084 | 17,229 | 26,855 |
| GRAND PROJET 7 : Lutte contre le changement climatique | 97,000 | 25,000 | 72,000 |
| GRAND PROJET 8 : Prendre en compte les changements environnementaux de l'Ile de France | 108,660 | 42,940 | 65,720 |
| TOTAL CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 | 5466,220 | 2041,137 | 3425,083 |

En complément de ces crédits, l'Etat engagera 120 M€ au titre des territoires prioritaires (à parité avec la Région), 23 M€ au titre de la Cité de l'Air et de l'Espace du Bourget. Il procédera également au versement au profit du STIF, selon les conditions négociées, des 400 M€ relatifs au renouvellement du matériel roulant.

IV- Objectifs de l'évaluation

Il s'agira de permettre à l'Etat et à la Région :

- de faire un point d'étape concernant le dispositif de suivi et de mise en œuvre de ces programmes sur la **période 2007/2010** (analyse des données quantitatives et qualitatives de PRESAGE¹, état d'avancement et gouvernance des programmes)
- d'analyser la cohérence des interventions du PO FEDER et du CPER, en intégrant la question de l'articulation avec les autres fonds communautaires (FEADER et FSE), sur trois thématiques prioritaires
- De procéder à une éventuelle réorientation ou des modifications au cours de la deuxième partie du programme suite aux préconisations formulées par l'évaluateur.

Il ne s'agira pas, dans le cadre de cet exercice, de faire une évaluation conjointe et approfondie du FEDER et du CPER, mais d'apprécier les enjeux croisés de ces deux contractualisations et la cohérence de leurs interventions.

V- Champ de l'évaluation et questions évaluatives

L'évaluation portera sur les années **2007/2010** et comprendra deux axes : une partie relative à la gouvernance et une partie relative aux champs thématiques.

1^{er} Axe :

Une évaluation du dispositif de suivi, en particulier :

⇒ **Un état des lieux de la saisie** des indicateurs de réalisations, de résultats, d'impact dans PRESAGE, y compris des indicateurs quantitatifs (CO2 et emploi), des indicateurs transversaux et qualitatifs (TIC, environnement, innovation), de la mise en place de l'Infocentre.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les services pour la compréhension, la disponibilité et le renseignement des indicateurs ? Zoom éventuel sur le suivi de l'emploi pour fiabiliser la saisie et l'interprétation des indicateurs emploi.

⇒ **Un état de l'avancement des programmes** : analyse des raisons ponctuelles ou structurelles des retards de certaines opérations : retard dans la mise en place effective des crédits, a-t-on optimisé l'avancement financier des programmes, complexité des procédures et de leur gestion.(point éventuel sur les outils de mobilisation et d'animation mis en œuvre en région pour aller chercher les projets et en assurer la qualité).

¹ PRESAGE est l'outil unique de gestion et de suivi des fonds structurels européens (FEDER et FSE) et des CPER

2^{ème} Axe :

Une évaluation de la pertinence et de la cohérence des actions du FEDER/CPER 2007-2010, avec focus sur :

⇒ Les interventions du PO FEDER et du CPER au bénéfice des territoires urbains en difficulté :

Le PO FEDER place la cohésion territoriale comme sa première priorité. Cela est marqué par le poids de l'axe 1, qui mobilise 41,6% de la dotation FEDER pour 10 projets urbains intégrés sélectionnés par appel à projets.

Ces projets urbains intégrés mobilisent en outre une enveloppe de FSE (15,9MEUR).

Le PO FEDER prévoit par ailleurs l'inscription d'un critère de sélection transversal lié à l'impact des projets sur les quartiers urbains en difficulté.

La CPER marque moins explicitement le ciblage sur ces territoires. Il intervient toutefois en articulation avec la politique de la ville, en particulier (à approfondir avec l'évaluateur) sur les grands projets 1 (« agir contre le chômage »), 2 (« favoriser une plus grande cohésion sociale ») et 5 (« contribuer à l'accessibilité »).

- Quel est, tant sur l'axe 1 dédié que sur les axes thématiques, le niveau d'intervention du FEDER pour les quartiers urbains en difficulté et le bilan en coût des actions situées dans la géographie prioritaire (ZUS, ZFU, CUCS, ANRU.)
- L'application du critère transversal inscrit au PO FEDER est-il efficace et mesurable ? Comment mesurer l'impact du critère transversal sur les axes 2 et 3 du PO FEDER et son efficacité ?
- Quelle est l'articulation entre les fonds européens FEDER, FSE et FEADER, en particulier entre le FEDER et le FSE, sur les 10 territoires sélectionnés dans le cadre de l'axe 1 et comment améliorer cette articulation (dans une perspective de territorialisation et de régionalisation de la gestion des fonds)
- Quelles est la cohérence entre les interventions du PO FEDER et du CPER sur les territoires prioritaires du SDRIF pour résoudre les problèmes de transport, de fractures sociales, économiques, technologiques... Comment se raccrochent les zones urbaines en difficulté aux pôles développement régionaux ? Les objectifs d'innovation et de développement durable sont-ils pris en compte dans ces stratégies ?

⇒ La cohérence du PO FEDER et du CPER avec la stratégie régionale d'innovation :

La préfecture de région et le Conseil régional d'Ile-de-France ont engagé, à l'instar des autres régions françaises, l'élaboration d'une stratégie régionale de l'innovation (cf. note sur la stratégie régionale de l'innovation présentée au CRUS du 14 janvier 2010).

Le diagnostic du système régional et l'identification des principaux enjeux doivent être réalisés à la fin du mois de février. La stratégie elle-même, c'est-à-dire les pistes d'actions résultant du diagnostic, doivent être validées avec l'exécutif régional au printemps.

Le PO FEDER et le CPER portent des éléments de diagnostic communs et identifient les mêmes filières prioritaires.

L'objet de la démarche d'élaboration d'une stratégie régionale d'innovation est de confirmer, ou d'infirmer, ces choix stratégiques.

- Les éléments de diagnostic et les priorités du PO FEDER et du CPER sont-ils cohérents avec les résultats de la démarche « stratégie régionale de l'innovation »

- La prise en compte de la stratégie régionale de l'innovation justifie-t-elle des adaptations du PO FEDER et du CPER ? Des modalités de mise en œuvre de ces dispositifs (pilotage, critères de sélection...) ?
- Comment l'articulation et la complémentarité entre les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) sur cette thématique prioritaire sont-elles assurées ?

⇒ La prise en compte des critères d'éco-conditionnalité et la cohérence du volet « efficacité énergétique » :

Les enjeux environnementaux font l'objet d'une priorité spécifique du PO FEDER. Il s'agit de la priorité 3 (« agir pour l'environnement et le développement durable de la région ») ciblée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'environnement est par ailleurs une priorité transversale des programmes européens qui figure dans les critères de sélection de toutes les actions du PO. Des critères d'éco-conditionnalité ont été définis à l'issue d'une évaluation stratégique environnementale menée en octobre 2006.

Le CPER dédie quant à lui son grand projet 7 à la lutte contre le changement climatique. Il comprend également dans les grands projets 3 (« renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France ») et 6 des opérations d'efficacité énergétique dans les bâtiments et de développement des énergies renouvelables.

L'analyse portera essentiellement sur les mesures correctrices adoptées dans le cadre du PO FEDER et sur l'articulation des dispositifs sur la priorité partagée « efficacité énergétique du bâtiment et développement des énergies renouvelables ».

- Les mesures correctrices recommandées à l'issue de l'évaluation stratégique environnementale ont-elles été efficacement mises en œuvre dans le cadre des interventions du PO FEDER ?
- Y a-t-il cohérence entre les programmes de l'axe3 ' Agir pour l'environnement et le développement durable' du FEDER et ceux du GP 3,6 et 7 du CPER quant à l'efficacité énergétique dans le logement(ou les bâtiments) et le développement d'énergies renouvelables.
- L'articulation entre le PO FEDER et le CPER d'une part et le FEADER d'autre part est-elle clairement établie et bien prise en compte ? Permet-elle d'assurer la complémentarité des dispositifs ?

Le candidat pourra suggérer d'autres questions relevant du champ de l'évaluation et des questions évaluatives qu'il jugera pertinentes. Ces éléments devront être validés par l'autorité de gestion.

| |
|---|
| VI- Missions du prestataire et méthodologie attendue |
|---|

Le prestataire proposera dans la réponse à la consultation l'approche méthodologique la plus adaptée pour répondre aux questions évaluatives ci –dessus : collecte de données, enquêtes, entretiens, analyse des données.

Cette méthodologie devra permettre aux différentes parties prenantes de faire valoir leur point de vue (gestionnaires des dispositifs, acteurs de terrain, bénéficiaires, organismes intermédiaires collectivités locales...)

- Le prestataire devra donc se rapprocher des principaux partenaires du programme pour recueillir leurs points de vue.

- Le prestataire présentera les premiers résultats relatifs à l'Axe1, six semaines après notification du marché
- Il devra produire un rapport intermédiaire à mi-parcours de l'étude (juin 2010) et le rapport final à la fin de l'échéance prévue (fin septembre 2010).
- Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec les services de la préfecture de la région d'Ile-de-France dont les coordonnées des référents sont indiquées ci-dessous :

Unité évaluation du SGAR :

Animée par le chargé de mission RGPP auprès du Préfet de Région. (*JP SIVIGNON*, ☎ 01 44 42 61 32, jean-pierre.sivignon@ile-de-france.prefgouv.fr) et la chargée d'études /évaluation (*J. DEBRE LEHMANN* ☎ 01 44 42 62 76, joelle.debre@ile-de-france.pref.gouv.fr)

Cette unité a en charge la mise en place et le pilotage d'un dispositif global d'évaluations des politiques publiques, dispositif dans lequel s'insère cette évaluation à mi parcours.

Contacts chargés de renseigner le prestataire

Les gestionnaires des dossiers à la préfecture de région :

- Le chef du bureau des affaires économiques, européennes et internationales : Mme LY VAN TU (☎ : 01 44 42 62 87) rose-marie.lyvantu@ile-de-france.pref.gouv.fr
- L'animatrice PRESAGE : Mme REUGE (☎ : 01 44 42 62 78) emilie.reuge@ile-de-france.pref.gouv.fr
- Le chargé de mission Europe et CPER : M KUJACIC (☎ : 01 44 42 60 52) vasilije.kujacic@ile-de-france.pref.gouv.fr

VII- Modalités d'organisation et de suivi

Un comité de pilotage est instauré pour suivre la réalisation de cette prestation.

Ce comité est composé, de manière non exclusive, des représentants de la préfecture de la région d'Ile-de-France, du Conseil régional d'Ile-de-France, de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, de la Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du prestataire.

Avec l'accord de l'autorité de gestion, d'autres membres pourront, le cas échéant, faire partie du comité de pilotage.

L'évaluateur participera a au moins 4 réunions du comité de pilotage :

- Lancement en mars
- présentation des premiers résultats six semaines après notification du marché
- Présentation du rapport intermédiaire juin
- Présentation du rapport final septembre.

- 2 à 3 réunions supplémentaires sont à prévoir en cours de prestation, pour valider certains éléments méthodologiques (liste de contacts, masques d'entretiens, grilles d'analyse des données...).

Le rapport intermédiaire fera l'objet d'une présentation orale par l'évaluateur au comité régional unique de suivi qui se tiendra à la fin du mois de juin.

Le rapport final sera présenté par l'évaluateur au comité régional de suivi qui se tiendra à la fin de l'année 2010.

- C'est ce comité régional unique de suivi de novembre-décembre qui validera formellement le rapport final et les recommandations de l'évaluateur.

Dès lors que l'Etat et la Région auront constitué une instance régionale d'évaluation, l'évaluateur pourra être appelé à lui présenter les résultats des travaux conduits à la mi-parcours. Cette instance sera constituée au printemps 2010 et constituera le socle pérenne de pilotage de l'évaluation des politiques publiques régionales.

VIII- Contenu de l'offre

Les conditions de participation sont celles prévues aux articles 43, 44, 45,46 et 47 du code des marchés publics. En outre, la proposition d'offre doit comprendre les éléments indiqués ci-dessous :

- Une présentation détaillée de l'approche méthodologique proposée
- Compétences et références du cabinet sur des sujets voisins de la présente prestation.
- La composition de l'équipe (CV des intervenants).
- Le responsable de la mission, qui sera le contact direct du comité technique, est à préciser.
- S'agissant d'un MAPA : un bordereau des prix avec le détail de la proposition financière en HT et en TTC : estimation de la durée de la mission en nombre de jours d'intervention et par intervenant; coût unitaire journalier par catégorie d'intervenant ; frais de déplacement, d'organisation et de secrétariat ; coût forfaitaire et global de la prestation en HT et en TTC.
- La langue utilisée dans l'offre est le français et l'unité monétaire utilisée est l'euro.

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 12 mars à 16 H (heure de Paris)**.

Les offres sont adressées en **5 exemplaires** à la Préfecture de la région d'Ile- de- France, 21 rue Miollis, 75015 Paris. (Bâtiment C, bureau C119, à l'attention de Joëlle DEBRE LEHMANN),

La transmission des offres et des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée. La consultation n'est pas dématérialisée.

IX- Livrables attendus

Documents attendus :

Il est attendu du prestataire :

La remise d'une **version électronique** et **papier**:

- ✓ Du rapport intermédiaire Axe 1, six semaines après notification
- ✓ Du rapport intermédiaire global (axes 1 et 2) fin juin 2010
- ✓ Du rapport final sur l'évaluation thématique fin septembre 2010

✓ **Deux diaporamas (axe 1, axe2)**
20 exemplaires reprographiés du rapport final.

Les données recueillies devront figurer en annexes (sous forme de tableaux pour les données quantitatives et de synthèses individuelles pour les comptes rendus d'entretiens).

Le rapport final livré mi septembre 2010 devra faire l'objet d'une synthèse de 10 pages maximum (version électronique et papier).

X- Critères de sélection des candidatures et des offres

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les garanties financières paraissent insuffisantes au vu des pièces requises.

Critères de sélection des candidatures :

- Garanties et capacité technique, juridique et financière

- Expérience professionnelle dans le domaine (présentation de la société, CV des membres de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation). Les candidats sont tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché. Le prestataire présentera la liste des experts individuels ou appartenant à d'autres structures avec lesquels il compte travailler (nom et curriculum vitae des consultants ou experts). Il donnera ses références récentes sur des sujets connexes à la présente action. Il précisera l'organisation qu'il entend donner à son équipe.

- Indépendance vis à vis des partenaires du programme opérationnel

Critères de sélection des offres : Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des dispositions de l'article 53 du code des marchés publics, la préfecture de région d'Ile-de-France appréciera le respect des critères énoncés ci-dessous avec pondération :

- Qualité méthodologique de la réponse (**40%**)

(Compréhension du contexte et des questions évaluatives, méthode proposée, modalités de collecte des données et de leur analyse, modalités d'élaboration des conclusions/recommandations)

- Composition de l'équipe (**20%**)

(Pluridisciplinarité, expérience en évaluation, organisation du travail en équipe)

- Connaissance des fonds européens et CPER et de leur gestion (**20%**)
- Prix (**20%**)

Il pourra être procédé à l'audition des candidats

XI- Connaissances et données disponibles

Documentation sur Internet :

- Un certain nombre de documents, dont l'évaluation ex-ante et l'évaluation stratégique environnementale, les documents FEDER, FSE, FEADER sont disponibles sur le site europeidf.fr ainsi que sur l'espace « partenaires »
- Site de la préfecture de région : idf.pref.gouv.fr. cliquer sur Dossiers voir contrat de projets Etat/région 2007-2013
- Le site de la DATAR : www.projetsdeurope.gouv.fr
- Datar.gouv.fr
- Site du conseil régional d'Ile-de-France : www.iledefrance.fr
- Guide de renseignement des indicateurs nationaux pour les CPER et PO FEDER 2007/2013 (version du 19 mai 2009/DIACT)
- Extraction NECATER² faite ex ante

! Les données extraites de PRESAGE qui seront transmises à l'évaluateur au démarrage de la prestation seront arrêtées au 28 février 2010.

Pour la production du rapport final, une nouvelle extraction sera fournie au 30 juin 2010. Ceci compte tenu du rythme accru de programmation durant le premier semestre 2010 et afin d'intégrer dans l'analyse un volume pertinent et représentatif de données.

En fonction des propositions méthodologiques de l'évaluateur, des extractions pourront être réalisées à partir de l'Infocentre PRESAGE et intégrées au résultat de l'étude

- Note sur la Stratégie régionale de l'innovation présentée au CRUS du 14/01/2010
- Notices de la DREIF et de la DRTEFP (réseau évaluation 27/01/2010)

XII- Calendrier

La durée de la prestation est de six mois, elle se déroulera entre fin mars et fin septembre 2010. Il conviendra cependant que le prestataire intègre la possibilité de prendre en compte les remarques éventuelles du CRUS qui se réunira d'ici la fin de l'année.

Avis d'appel public à la concurrence : vendredi 19 février 2010

Date limite de dépôt des offres : vendredi 12 mars, à 16h.

Sélection du candidat, audition éventuelle/notification du marché : vendredi 19 mars 2010

Date de démarrage de l'étude : le début de la prestation interviendra dès la notification du marché.

² Référence NECATER

-

Date de réception des rapports :

.1^{er} Axe : Etat des lieux de la saisie des données dans PRESAGE et de l'avancement des programmes : rapport intermédiaire à recevoir 6 semaines après notification du marché

.Rapport intermédiaire global (Axe 1 et 2) : Juin 2010

.Rapport final : septembre 2010

Le prestataire accompagnera sa proposition d'offre d'un calendrier de réalisation respectant les délais.

Fait à :

Le :

Nom, et qualité du signataire

.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :